



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2020

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20200527-DEL022-20-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2020  
Date de réception préfecture : 08/06/2020

**DELIBERATION N° DEL022-20**

L'an deux mille vingt, le 27 mai à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 20 mai 2020, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, D. FRANCILLON, G. JACCOUD,  
M.A. JANSER, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-  
CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM. A. BACHIMON, E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO,  
D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSSOIN, A. LAMY, V. MERCIER,  
J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI

MONSIEUR TIMOTHEE JAUSSOIN A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID).**

**Rapporteur : Pierre VERRI**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

L'article 1650 A -1 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique, ce qui est le cas de la Métro. Cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

La commission est composée du président de l'EPCI ou son adjoint délégué et de dix commissaires. Les dix commissaires titulaires ainsi que les dix commissaires suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressé par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition de ses communes membres.

L'EPCI doit donc établir une liste de propositions comportant vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants soit au total quarante noms dont quatre domiciliés en dehors du périmètre du groupement.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes : être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de l'EPCI ou des

communes membres, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il appartient donc aux conseils municipaux de proposer, sous la forme d'une délibération, la désignation des membres pouvant être soit titulaires soit suppléants. Les communes de plus de 3 500 habitants doivent désigner 2 titulaires et deux suppléants.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de désigner deux titulaires et deux suppléants pour siéger à la CIID de la Métropole.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue.

Les candidatures proposées sont :

Titulaires	Suppléants
• Isabelle BEREZIAT	• Vincent MERCIER
• Naziha BOUYIRI / Ep. BILLIOUD	• Sandrine PRUNIER

Titulaires	Suppléants
• Meg-Anne JANSER	• Timothée JAUSSOIN
• Yacine HADJ HASSINE	• Daniel FINAZZO

**A l'issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- nombre de bulletins blancs et nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 29

Titulaires	Suppléants	Nombre de voix obtenues
• Isabelle BEREZIAT	• Vincent MERCIER	22
• Naziha BOUYIRI / Ep. BILLIOUD	• Sandrine PRUNIER	

Titulaires	Suppléants	Nombre de voix obtenues
• Meg-Anne JANSER	• Timothée JAUSSOIN	7
• Yacine HADJ HASSINE	• Daniel FINAZZO	

Conclusions : Le conseil municipal a donc élu, à la majorité absolue, par 22 voix pour Isabelle BEREZIAT, Naziha BOUYIRI / Ep. BILLIOUD, Vincent MERCIER et Sandrine PRUNIER et 7 voix pour Meg-Anne JANSER, Yacine HADJ HASSINE, Timothée JAUSOIN et Daniel FINAZZO, les titulaires et suppléant(e)s suivant(e)s pour siéger à la CIID de la Métropole :

Titulaires	Suppléants
• Isabelle BEREZIAT	• Vincent MERCIER
• Naziha BOUYIRI / Ep. BILLIOUD	• Sandrine PRUNIER

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 27 mai 2020.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI.